



CATALOGUE 2027

FORCE MA OUVRIÈRE TION

SE FORMER POUR MILITER !

UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE

20 avenue Monclar – BP 80010

84004 AVIGNON Cedex 1

Responsable de la formation syndicale

Myriam MERCIER

☎ 04.90.14.16.30

💻 www.forceouvriere84.fr

@ accueiludfo.84@cegetel.net

SOMMAIRE

Introduction	3
L'inscription en ligne	4
Frais de transport	5
Articles utiles du Code du Travail	6
Planning des formations 2027	7
Formation 1 : 1^{er} Niveau	8
Formation 2 : Fonctionnement et communication du syndicat	9
Formation 3 : Savoir négocier	10
Formation 4 : CSE	11
Formation 5 : SSCT	12
Formation 6 : Initiation au droit du travail (ex <i>Connaître ses droits I</i>)	13
Autres formations	14
Modèle autorisation absence employeur privé	15
Modèle autorisation absence employeur public	16
Modèle autorisation absence SSCT / CSSCT	17
Modèle autorisation absence CSE	18
Extrait de la résolution générale du congrès confédéral de Rouen juin 2022	19

La formation syndicale a été conçue pour répondre aux besoins réels des salariés dans l'exercice de toutes les activités syndicales. Le nouvel adhérent comme le secrétaire de syndicat, le délégué du personnel comme le conseiller prud'homal y trouvera une session adaptée à ses besoins.

Tout salarié peut solliciter un congé de formation syndicale dans la limite, en général, de douze jours par année civile.

En 2027, l'inscription en ligne reste obligatoire pour tous les stages. Elle sera disponible à l'adresse suivante : **e-fo.fr** (se connecter sur son espace personnel, puis aller dans CFMS / Calendrier des formations).

Des tutos sont disponibles sur le site <https://tutosefo.force-ouvriere.fr>

La formation en présentiel dans les UD est indispensable pour former des militants. Afin de compléter ces formations en présentiel, **des formations sur des thèmes spécifiques sont également proposées en ligne**, accessibles à tous les adhérents Force Ouvrière : **cfms.force-ouvriere.fr**

Pourquoi la confédération a-t-elle choisi de développer un tel outil ?

Tout d'abord, il faut réaffirmer l'objectif du CFMS : **faire des militants syndicalistes éclairés et éclairants mais aussi convaincus et convaincants.** Il peut sembler, à première vue, qu'il s'agit d'une formule générale mais elle est en fait une ligne directrice ambitieuse. C'est pourquoi notre organisation doit tout mettre en œuvre afin de **former nos militants et responsables syndicaux de demain.**

À l'heure actuelle, 9 modules de formation en ligne sont proposés :

- La prévention des risques professionnels
- La trésorerie du syndicat
- Le conseiller du salarié
- Il y a 150 ans ... la Commune de Paris
- La dette publique. Déconstruire pour combattre le chantage à la dette
- Aux origines des inégalités entre les femmes et les hommes de 1789 à 1914
- Pourquoi le mot camarade ?
- Négociation du Protocole d'accord préélectoral du CSE
- CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

L'INSCRIPTION EN LIGNE

Pour rendre la formation plus accessible aux adhérents et faciliter la gestion administrative, **les stagiaires s'inscriront eux-mêmes en ligne pour les stages en présentiels**. Ces inscriptions seront comme aujourd'hui validées par le syndicat et l'Union départementale. Voici ci-dessous un schéma pour appréhender la procédure d'inscription.



Via la rubrique CFMS de e-FO, l'adhérent a accès au calendrier des formation de son UD. Il lui suffit de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra. S'il n'y a plus de place disponible il en est informé et automatiquement inscrit en liste d'attente.



Sur e-FO, le syndicat et l'union départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce, pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.



45 jours avant le début du stage, le CFMS procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement validés par leurs structures. Les convocations seront toutes envoyées **par courriel** aux stagiaires. Des courriels seront également envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.



Le stagiaire dispose alors de **15 jours** pour transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.



Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à notre union départementale pour le stage du CFMS. **Il devra impérativement se munir de sa carte d'adhérent avec les 12 timbres statutaires. Pour tout stage se déroulant dans le courant du 1^{er} semestre, à défaut d'être en possession de la carte de l'année en cours, il pourra avoir la carte d'adhérent de l'année précédente.**

Le stage intitulé « **1^{er} NIVEAU** » (anciennement « **DÉCOUVERTE de FO et moyens d'actions du syndicat** ») **est un stage qu'il est obligatoire de faire avant les autres.**

Conditions communes à tous les stages :

- avoir participé au 1^{er} stage « 1^{er} NIVEAU »,
- les repas du midi sont pris en commun et pris en charge par la Confédération.

Pour permettre au plus grand nombre d'entre vous d'accéder à ces stages de formation, le nombre de places est limité par syndicat.

N'hésitez pas à contacter l'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE du Vaucluse pour tout conseil ou aide dans le cadre de la formation.

TOUTE INSCRIPTION À UN STAGE IMPLIQUE D'ÊTRE À JOUR DE SES COTISATIONS.

LA CARTE D'ADHÉSION SERA DEMANDÉE PENDANT LE STAGE.

FRAIS DE TRANSPORT

Par principe, le remboursement des frais de transport des stagiaires se fait sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe. L'original du ticket « aller » doit nous être fourni et une photocopie du ticket « retour ».

Toutefois, lorsque l'utilisation des transports en commun n'est pas possible, le stagiaire peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais **de transport interviendra, alors, uniquement pour le nombre de kilomètres parcourus au-delà de ceux parcourus quotidiennement du domicile au travail, dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe.** Le kilomètre est indemnisé à **0,40 €**. Il doit être réel, contrôlable et mentionné sur les fiches de frais individuelles. Si plusieurs stagiaires se regroupent dans un même véhicule, seul le propriétaire de la voiture sera remboursé à l'exclusion de tout autre passager.

Il n'y aura pas de remboursement de frais de transport si la ville du domicile et/ou du lieu de travail du stagiaire est la même que celle du lieu de stage.

Les frais de péage et de parking sont remboursés aux frais réels sur justificatifs.

Le stagiaire peut également prendre l'avion ; mais le remboursement se fera sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe sauf si le billet d'avion est moins cher que la SNCF 2^{ème} classe. Les tickets de métro et de bus seront remboursés sur justificatifs et il n'y aura pas de remboursement de frais de taxi.

Tout cas particulier (ex : chauffeurs routiers, détours pour cause de covoiturage) devra faire l'objet d'un accord préalable du CFMS.

Important : dans le cas où le stagiaire effectuerait tous les jours une trop grande distance en voiture pour se rendre sur le lieu du stage et que son choix ne se porterait pas sur l'hébergement, le remboursement des frais kilométriques sera limité à la prise en charge maximale « hébergement + repas du soir », soit pour un stage de 5 jours en province 400,00 € et 240,00 € pour un stage de 3 jours.

En cas d'hébergement justifié et **seulement après accord du CFMS**, le remboursement se fera sur justificatif, dans la limite de **106,00 €/jour/stagiaire** pour la nuit d'hôtel, le petit déjeuner et la taxe de séjour. Le repas du soir sera remboursé sur justificatif dans la limite de **27,00 €**.

NOUS VOUS RAPPELONS QU'UNE INSCRIPTION EST UN ENGAGEMENT A TENIR.

Formation Économique et Sociale et de formation Syndicale

Article L2145-5

Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article [L. 2135-12](#), soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.

Article R2145-4

Le salarié adresse à l'employeur, au moins trente jours avant le début du congé de formation économique et sociale et de formation syndicale, une demande l'informant de sa volonté de bénéficier de ce congé.

Il précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Article L2145-10

La durée du ou des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale ne peut être imputée sur celle du congé payé annuel.

Elle est assimilée à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat de travail.

Article R2145-5

Le refus du congé de formation économique et sociale et de formation syndicale par l'employeur est notifié à l'intéressé dans un délai de huit jours à compter de la réception de sa demande.

En cas de différend, le bureau de jugement du conseil de prud'hommes saisi en application de l'article L. 2145-11 statue en dernier ressort, selon la procédure accélérée au fond.

Article L2145-6

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

PLANNING DES FORMATIONS 2027 À L'UD FO AVIGNON

THÈMES	DATES 2027
FO 1 ^{ER} NIVEAU	Semaine 06 du lundi 8 au vendredi 12 février
SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)	Semaine 11 du lundi 15 au vendredi 19 mars
FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT	Semaine 12 du lundi 22 au vendredi 26 mars
SAVOIR NÉGOCIER	Semaine 14 du mardi 6 au jeudi 8 avril
FO 1 ^{ER} NIVEAU	Semaine 19 du lundi 10 au vendredi 14 mai
FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT	Semaine 25 du lundi 21 au vendredi 25 juin
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)	Semaine 37 du lundi 13 au vendredi 17 septembre
FO 1 ^{ER} NIVEAU	Semaine 39 du lundi 27 sept. au vendredi 1 ^{er} octobre
SAVOIR NÉGOCIER	Semaine 42 du mardi 19 au jeudi 21 octobre
FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT	Semaine 46 du lundi 15 au vendredi 19 novembre
INITIATION AU DROIT DU TRAVAIL (EX CONNAITRE SES DROITS I)	Semaine 47 du mardi 23 au jeudi 25 novembre

Une formation **CONNAITRE SES DROITS II** pourra être organisée sur demande et avec 15 personnes maximum.

LES DATES DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES SONT À DEMANDER À L'UDFO VAUCLUSE



FICHE TECHNIQUE DE STAGE

FO 1^{ER} NIVEAU

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 20
- **Durée** : 5 jours
- **Lieu** : Union Départementale de Vaucluse
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Manifester un intérêt pour l'action syndicale.
- **Support de travail** : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société
- Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP
- Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)

PROGRAMME DE LA FORMATION



1. Rapport des forces dans l'entreprise
2. Les instances du personnel : rôle et moyens d'action/ prévention santé sécurité
3. Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales
4. L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO
5. L'action syndicale revendicative
6. Organisation et répartition du travail syndical
7. L'actualité sociale, économique et syndicale

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives
- Discussions et échanges

LIEU

Union Départementale FO de Vaucluse
20 avenue Monclar
84000 AVIGNON

DATES

Semaine 06 : du lundi 08 au vendredi 12 février 2027
Semaine 19 : du lundi 10 au vendredi 14 mai 2027
Semaine 39 : du lundi 27 sept. au vendredi 1^{er} oct. 2027



FICHE TECHNIQUE DE STAGE

FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 5 jours
- **Lieu** : Union Départementale de Vaucluse
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir.
- **Support de travail** : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat »
- Acquérir les bases de trésorerie
- Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter
- Conduire une réunion
- Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.)

PROGRAMME DE LA FORMATION



À travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Lecture et explication des statuts
- Travail en commun sur les obligations légales de trésorier, rédaction de tracts, etc.
- Jeux de rôle (rencontre avec son employeur ...)

LIEU

Union Départementale FO de Vaucluse
20 avenue Monclar
84000 AVIGNON

DATES

Semaine 12 : du lundi 22 au vendredi 26 mars 2027
Semaine 25 : du lundi 21 au vendredi 25 juin 2027
Semaine 46 : du lundi 15 au vendredi 19 novembre 2027

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

SAVOIR NÉGOCIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 3 jours
- **Lieu** : Union Départementale de Vaucluse
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Avoir effectué le stage « FO 1^{er} Niveau ». Réservé aux camarades régulièrement mandatés pour mener ou participer à des négociations : délégués syndicaux, secrétaires de syndicat, agents de la fonction publique amenés à négocier.
- **Support de travail** : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIFS DE LA FORMATION



Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.

PROGRAMME DE LA FORMATION



Rappel des principaux concepts à maîtriser : le rapport de force, la représentativité, les revendications, le mandat, la hiérarchie des normes, les accords.

Méthodologie à appliquer pour tirer le meilleur parti de la négociation :

- Avant : documentation, cahier de revendications, mandat, délégation
- Pendant : écoute, argumentation, reformulation, suspension
- Après : suivi, communication

NB : les champs de négociation ne sont pas spécialisés

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



Mise en situation sur la durée du stage avec alternance d'apports conceptuels, de jeux de rôle et de discussions « débrief » avec l'animateur et les autres participants.

LIEU

Union Départementale FO de Vaucluse
20 avenue Monclar
84000 AVIGNON

DATES

Semaine 14 : du mardi 06 au jeudi 08 avril 2027
Semaine 42 : du mardi 19 au jeudi 21 octobre 2027



FICHE TECHNIQUE DE STAGE

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 10 – Maxi : 15
- **Durée** : 5 jours
- **Lieu** : Union Départementale de Vaucluse
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Avoir effectué, le stage « FO 1^{er} Niveau ». Être membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. **Impératif : être pris en charge par le CSE**

OBJECTIFS DE LA FORMATION



En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE.

PROGRAMME DE LA FORMATION



Origines : Connaissance des instances et pourquoi le CSE ? Passage pour les élus CE/DP/CSSCT et DUP au CSE

Fonctionnement du CSE : S'approprier les droits et l'environnement du CSE / Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE (moyens des élus (es) / Optimisation et articulation des commissions du CSE)

Budgets du CSE : Connaître et maîtriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE Les commissions du CSE - Quelle place pour les formations dans le CSE ?

Elections : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC / Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin

Informations et consultations : Maîtriser toutes les étapes des informations / Maîtriser toutes les étapes des consultations / Comprendre la BDESE / Considération et suivi des consultations

Expertises : Différencier et décrypter toutes les catégories d'expertises / Comprendre les mises en place d'expertises et les stratégies pour les élus(es) / Maîtriser les enjeux de chaque expertise

Divers : Comprendre le contenu du règlement intérieur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Études de cas particuliers
- Mises en situations, exposés et échanges

LIEU

Union Départementale FO de Vaucluse
20 avenue Monclar
84000 AVIGNON

DATES

Semaine 37 : du lundi 13 au vendredi 17 sept. 2027

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 5 jours
- **Lieu** : Union Départementale des Bouches-du-Rhône
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Avoir effectué le stage « FO 1^{er} Niveau ». Être membre CSSCT / CSE ou référent harcèlement. Impératif : **Être pris en charge par l'employeur**
- **Support de travail** : numérique

OBJECTIFS DE LA FORMATION



En tant que représentant du personnel, appréhender son rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE.

PROGRAMME DE LA FORMATION



La Santé Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications

- rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité
- historique de la prévention des risques professionnels
- la mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et sécurité

La SSCT et les organismes de prévention

La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles

La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Études de cas
- Mises en situations, exposés et échanges

LIEU

Union Départementale FO de Vaucluse
20 avenue Monclar
84000 AVIGNON

DATES

Semaine 11 : du lundi 15 au vendredi 19 mars 2027

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

INITIATION AU DROIT DU TRAVAIL (EX CONNAÎTRE SES DROITS I)

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 3 jours
- **Lieu** : Union Départementale de Vaucluse
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles
- **Support de travail** : Les stagiaires doivent se munir de leur convention collective. Support fourni à chaque stagiaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat
- Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles

PROGRAMME DE LA FORMATION



1. Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques
2. Utilisation de la Convention collective et du Code du travail
3. Mises en pratique à partir de cas concrets

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Études de cas
- Échanges d'expériences

LIEU

Union Départementale FO de Vaucluse
20 avenue Monclar
84000 AVIGNON

DATES

Semaine 47 : du mardi 23 au jeudi 25 novembre 2027



AUTRES FORMATIONS REGROUPÉES SUR PLUSIEURS UD

CONNAÎTRE SES DROITS II

Comme son nom l'indique, il s'agit de la continuité du stage « *Connaître ses droits I* ». Le juridique est devenu une discipline importante pour la défense des salariés. C'est pourquoi le stage « *Connaître ses droits II* » prolongera le premier niveau.

Il te permettra de conseiller et d'orienter les camarades des syndicats, au sein des Unions départementales ou Unions locales, afin de faire respecter les droits des salariés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Nombre de stagiaires

15 maximum

Durée du stage

5 jours

Lieu

À définir

Prérequis

Avoir effectué les stages « *FO 1^{er} Niveau* » et « *Connaître ses droits I* ».

Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale.

DÉCOUVRIR L'ÉCONOMIE

L'économie est devenue incontournable dans le débat public. Sous le prétexte de « règles » économiques, les gouvernements successifs tentent de justifier l'injustifiable.

Toutes les réformes de ces dernières années ont été menées sous le prisme de ... l'économie !

Il est donc important pour les militants Force Ouvrière d'appréhender et de s'approprier des notions élémentaires de cette discipline.

Ainsi, un militant qui aura suivi ce stage pourra comprendre et expliquer les orientations essentielles de la Confédération et construire des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.

Nombre de stagiaires

15 maximum

Durée du stage

3 jours

Lieu

À définir

Prérequis

Avoir effectué le stage « *FO 1^{er} Niveau* ».

S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicats ainsi qu'aux camarades siégeant en CSE/CSA/CST.

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTE NOTRE UNION DÉPARTEMENTALE
AU 04 90 14 16 30 OU LE CFMS.**

Modèle d'autorisation d'absence à recopier et à adresser à l'employeur du SECTEUR PRIVE

Nom, prénom
Adresse

M
Adresse employeur

Lieu, le

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (article L.2145-5 et suivant du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du .././2027 au .././2027 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE (organisme agréé par le Ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion – Arrêté du 22 décembre 2023 paru au JORF du 29 décembre 2023) .

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, que : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Modèle d'autorisation d'absence à recopier et à adresser à l'employeur du SECTEUR PUBLIC

Nom, prénom
Adresse

M
Adresse

Lieu, le

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation syndicale (décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 – Art. R215-1 à R215-10), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du .././2027 au .././2027 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE (organisme agréé par le Ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion – Arrêté du 22 décembre 2023 paru au JORF du 29 décembre 2023).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Modèle d'autorisation d'absence pour la formation SSCT / CSSCT

Nom, prénom

Représentant du personnel au SSCT/CSSCT

Adresse

Monsieur le Directeur,
Adresse

Lieu, le

Objet : Stage de formation des représentants du personnel au SSCT/CSSCT

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence afin de me permettre de suivre, du .././2027 au .././2027 à Avignon une formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail pour les membres de la délégation du personnel (art. L.2315-18 du C-Trav.), organisée par le Centre de Formation de Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (organisme agréé par le Ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion – Arrêté du 22 décembre 2023 paru au JORF du 29 décembre 2023).

Vous trouverez ci-joint la convention indiquant les modalités, le programme et le coût du stage, que vous voudrez bien retourner dès réception à l'adresse ci-dessous, accompagnée du bon de commande établi par vos soins s'il y a lieu :

CGT-FO / CFMS 141 avenue du Maine 75680 PARIS Cedex 14

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Modèle d'autorisation d'absence pour la formation CSE

Nom, prénom
Membre du CE / CSE
Adresse

CSE
Madame, Monsieur
Adresse

Lieu, le

Objet : Demande de congé pour participer à un stage de formation économique des élus titulaires des CSE ou d'établissement

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicale (article L.2145-5 du code du travail), je vous demande un congé du ../../2027 au ../../2027 pour participer **au stage de formation économique des élus titulaires au CSE** organisé par le Centre de formation de militants syndicalistes (CFMS) de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (organisme agréé par le Ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion – Arrêté du 22 décembre 2023 paru au JORF du 29 décembre 2023).

Je vous rappelle que conformément à l'article L. 2315-63 du Code du travail, le financement de cette formation est pris en charge par le comité social et économique.

Une facture vous sera donc adressée conformément à la convention signée entre le CSE de et le Centre de formation des militants syndicalistes de la CGTFO 141 avenue du Maine 75014 PARIS.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

P.J. : Convocation

Extrait de la résolution générale du Congrès Confédéral Rouen juin 2022

Développer le syndicalisme libre et indépendant, une nécessité, une priorité

Développer les implantations syndicales : un enjeu pour le renouvellement de l'organisation

Le Congrès réaffirme que le développement syndical est l'un des objectifs prioritaires et impératifs pour assurer l'avenir de notre CGT-FO et du syndicalisme revendicatif, libre et indépendant que nous représentons. Le Congrès appelle tous les salariés à rejoindre FO. C'est pourquoi le Congrès appelle l'ensemble des Fédérations UD, syndicats, militants à engager des actions de développement afin de promouvoir auprès de toutes les catégories de travailleurs, femmes, hommes, jeunes, seniors, cadres, demandeurs d'emploi, précaires et retraités, le rôle essentiel du syndicat et la nécessité d'y adhérer.

Le Congrès fait le constat que nombre de salariés se tournent souvent vers les syndicats lorsqu'ils rencontrent un problème individuel avec leur employeur. Le Congrès réaffirme qu'il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs à rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer et améliorer notre représentativité. Il appelle toutes les structures, militants et adhérents FO à s'impliquer dans les élections à venir – CSE, Fonction publique – pour gagner sur nos revendications. Le Congrès appelle tous les syndicats existants à se mettre en contact avec FO Intérim, afin de syndiquer les intérimaires et les informer sur leurs droits spécifiques dont ils n'ont pas bien souvent connaissance. Le Congrès rappelle son soutien plein et entier à tous les militants FO qui œuvrent au quotidien pour un syndicalisme de proximité et qui ne se laisse pas enfermer dans les seules instances de représentation du personnel.

La jeunesse (étudiants, livreurs, travailleurs de plateforme et contrat d'apprentissage) est durement touchée par la crise. Nous devons leur porter toute notre attention et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs droits et leurs projets d'avenir dans « le monde du travail ».

Pour le Congrès, il est primordial que l'adhésion et la formation pour l'émancipation de la classe ouvrière par l'éducation ouvrière soient prioritaires pour notre organisation.



UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE
20 avenue Monclar – BP 80010
84004 AVIGNON Cedex 1